



La préparation de l'O.C.D.E.

Le comité préparatoire institué par la résolution ministérielle du 23 juillet 1960, au sujet de la réorganisation de l'O.E.C.E. et sa transformation en l'O.C.D.E., a siégé du 14 septembre au 15 novembre sous la présidence de M. Kristensen, secrétaire général désigné de l'O.C.D.E. Il a terminé les tâches essentielles qui lui avaient été confiées, à savoir :

- La rédaction définitive du projet de convention;
- L'examen des actes de l'O.E.C.E. à reconduire, amender ou abolir;
- L'établissement de la structure de l'organisation nouvelle.

Le résultat de ses délibérations fait l'objet d'un rapport qui sera communiqué en même temps que le projet de convention aux gouvernements et aux Communautés européennes au cours de ces prochains jours, de manière à préparer la conférence ministérielle fixée aux 13 et 14 décembre 1960 au cours de laquelle le projet de convention devrait être signé.

La nouvelle organisation présente deux différences fondamentales avec l'ancienne O.E.C.E. Sur le plan géographique, la pleine participation, comme membres, des Etats-Unis et du Canada orientera ses préoccupations vers les problèmes intéressant non seulement les pays européens, mais aussi ceux d'Amérique du Nord. Il y a là un développement nouveau de la solidarité occidentale dont l'importance politique ne doit pas être sous-estimée. Sur le plan des objectifs, la nouvelle organisation comportera un but nouveau d'aide aux pays en voie de développement. C'est dans le cadre de cette nouvelle orientation tournée vers l'extérieur que doivent aussi être appréciés les deux autres objectifs de l'article 1 de la convention, à savoir l'expansion économique et le développement des échanges commerciaux.

Le rôle essentiel de l'O.E.C.E. avait été d'aider au redressement des pays européens après la guerre avec l'aide des Etats-Unis. Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre dans laquelle l'Amérique du Nord entreprend, sur un pied d'égalité avec les pays d'Europe occidentale, une coopération plus large à l'égard de tous les problèmes importants, européens ou mondiaux.

Le rapport du comité préparatoire comportera 4 parties :

- Texte de la convention;
- Structure de l'O.C.D.E.;
- Actes de l'O.E.C.E.;
- Relations avec d'autres organisations internationales.

La préparation de l'O.C.D.E.	1
Le degré d'auto-approvisionnement de la C.E.E. en produits agricoles	3
Echanges entre la C.E.E. et les pays d'Europe orientale au cours du 1 ^{er} semestre 1960	5
Télégramme	6

Convention

L'organisation nouvelle sera nommée l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.). Cette dénomination traduit la double préoccupation des pays membres, à savoir la poursuite de l'effort de coopération qui était l'objet principal de l'O.E.C.E. et l'adoption d'un objectif nouveau, c'est-à-dire le développement non seulement des pays membres, mais aussi des pays tiers.

Les objectifs énumérés dans l'article 1 sont au nombre de 3 :

- L'expansion économique;
- L'aide aux pays en voie de développement membres ou non membres;
- L'expansion commerciale.

Notons l'article 15 complété par un memorandum d'accord qui l'explícite. L'article 15 établit le lien entre l'ancienne O.E.C.E. et la

nouvelle O.C.D.E. Il précise que les actes de l'O.E.C.E. devront être approuvés par le Conseil et la nouvelle organisation pour être applicables après l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

En vue, d'une part, de donner aux pays membres de l'ancienne O.E.C.E. un maximum de certitude au sujet de la reconduction dans la nouvelle O.C.D.E. des actes de l'O.E.C.E. dont le comité préparatoire recommande la reconduction et, d'autre part, d'assurer aux nouveaux membres une certaine latitude à l'égard de ces actes, une procédure particulière a été établie. Celle-ci fait l'objet d'un memorandum d'accord pour l'application de l'article 15 de la convention.

Structure de l'O.C.D.E.

Conseil

La nouvelle organisation sera régie par un conseil siégeant soit au niveau ministériel, soit au niveau des représentants permanents, comme c'est aujourd'hui le cas à l'O.E.C.E.

Les actes pris par le Conseil auront la même valeur quel que soit le niveau auquel il siège.

Le Conseil au niveau des représentants permanents sera présidé par le secrétaire général, au niveau des ministres par le président désigné chaque année par le Conseil.

Principaux comités

Les principaux comités seront ceux correspondant aux trois objectifs de la nouvelle organisation :

- Comité de politique économique, aidé par un comité d'examen des situations économiques et de développement;
- Comité d'aide au développement (D.A.C.);
- Comité des échanges et comité des paiements, aidés d'un comité pour les transactions invisibles et du comité de direction de l'accord monétaire européen.

En dehors de ces trois grands comités notons les comités relatifs

- à l'agriculture et aux pêcheries;
- au personnel scientifique et technique, et à la recherche scientifique;
- à l'énergie et l'industrie, aidé par les comités verticaux à préciser ultérieurement;
- aux transports maritimes;
- à la main-d'œuvre;
- au tourisme;
- aux assurances;
- aux questions fiscales;
- aux pratiques commerciales restrictives;
- à l'agence européenne pour l'énergie nucléaire.

Comme le prévoit l'article 9 de la convention, le Conseil pourra créer tout organe subsidiaire qu'il jugerait nécessaire.

Actes de l'O.E.C.E.

Le comité préparatoire distingue quatre types d'actes différents :

- Actes dont le maintien est recommandé sans amendements de substance. Ces actes devront être approuvés par le Conseil de l'O.C.D.E. Le comité préparatoire devra procéder à des travaux de pure forme après signature de la convention.
- Actes dont le maintien est recommandé mais qui devront faire l'objet de modifications de fond. Ces actes devront être approuvés par le Conseil de l'O.C.D.E. avec les amendements prévus dans le rapport du comité préparatoire. Ces amendements n'ont pas, jusqu'à présent, été définis, mais leur sens a été indiqué dans le rapport.
- Actes dont le maintien n'est pas recommandé, mais dont l'objet devra être étudié à nouveau par le comité préparatoire ou la nouvelle organisation.
- Actes qui deviennent caducs lors de l'entrée en vigueur de la convention, conformément à l'article 15.

Les engagements du code de la libération en matière d'échange ne seront pas maintenus dans l'O.C.D.E., conformément à la décision prise par les ministres le 23 juillet 1960. Le rapport précise toutefois que les pays membres n'entendent pas ouvrir la voie à un recul par rapport au résultat de libération déjà atteint, mais que, au contraire, ils ont l'intention de poursuivre leurs efforts pour développer les échanges.

Il est convenu que l'accord monétaire européen et les actes de l'O.E.C.E. qui y sont relatifs seront maintenus dans l'O.C.D.E. Le maintien de l'accord monétaire européen ne nécessite pas l'approbation du Conseil, car il s'agit d'un acte multilatéral soumis à la ratification de chacun des signataires et de fait, il ne constitue pas un acte de l'organisation strictu sensu.

Le comité préparatoire recommande aux ministres d'élargir son mandat de manière à étudier et à réviser les dispositions du code de la libération traitant des opérations invisibles courantes et le code des mouvements de capitaux, afin notamment d'étendre les avantages à tous les membres du fonds monétaire international sur une base non discriminatoire et de permettre à tous les pays membres de l'O.C.D.E. d'adhérer aux codes.

Le comité préparatoire recommande que les activités en matière d'agriculture, de pêche et d'alimentation soient renforcées et intégrées étroitement aux autres activités de l'O.C.D.E.

Il est rappelé que le projet de convention dont il est question trouve son origine dans plusieurs conversations diplomatiques que l'on peut résumer comme suit :

En effet, c'est le 21 décembre 1959 que les chefs d'Etat et de gouvernement de la France, des Etats-Unis d'Amérique, de la république fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni sont convenus de convoquer une réunion officielle qui s'est tenue à Paris les 12 et 13 janvier 1960 et qui comprenait des représentants des gouvernements de la Belgique, du Canada, de la France, du Danemark, de la république fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Suède, du Portugal, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, ainsi qu'un représentant de la Commission de la Communauté économique européenne. Cette réunion officielle s'est décidée de convoquer à Paris le 19 avril 1960 une conférence de

hauts fonctionnaires des vingt gouvernements membres ou associés de l'O.E.C.E. à laquelle les Communautés européennes étaient également invitées, ainsi que de créer un groupe de quatre personnes pour préparer un rapport sur la réorganisation de l'O.E.C.E. et sa transformation en O.C.D.E.

Le 14 janvier, une réunion des ministres des vingt pays membres et associés de l'O.E.C.E. ainsi que des représentants de la Commission économique européenne, approuva à l'unanimité cette résolution.

Le groupe des quatre s'est réuni pour la première fois le 28 janvier et a présenté son rapport le 7 avril 1960. C'est sur la base de ce rapport qu'a été créé le 23 juillet 1960 le comité préparatoire présidé par M. Kristensen.

Le rapport du comité préparatoire et le projet de convention seront soumis à la conférence ministérielle des 13 et 14 décembre 1960. La nouvelle convention ne sera appliquée qu'après avoir été ratifiée par les Parlements, c'est-à-dire probablement au cours du deuxième semestre 1961.

Le degré d'auto-provisionnement de la C.E.E. en produits agricoles

Au moment où la politique agricole commune commence à prendre forme, un examen sommaire du degré d'auto-provisionnement de la C.E.E. en produits agricoles démontre :

- que se trouve confirmée l'opinion de ceux qui préconisent en général une politique des prix prudente n'ayant pas pour effet de renforcer par des mesures artificielles la tendance à l'augmentation de la production due principalement au progrès technique;
- que l'évolution de l'ensemble de l'économie est d'une importance décisive en ce qui concerne les débouchés des produits agricoles (cf. céréales secondaires et viande de bœuf).

Un développement économique marqué prépare non seulement le terrain à une politique agricole dynamique qui offre au secteur agricole la possibilité de déployer ses forces productives dans des directions indiquées par l'évolution de la demande, mais il laisse également une part raisonnable aux importations. Il ne faut cependant pas oublier que la conjoncture dans la C.E.E. est déterminée dans une large mesure par les possibilités d'exportation de produits non agricoles.

niveau d'auto-provisionnement qui a été la conséquence de la forte augmentation de la consommation de viande de porc et de volaille et d'œufs au cours de cette période.

DEGRÉ D'AUTO-APPROVISIONNEMENT DE LA C.E.E. EN 1958-59

(% de la production par rapport à l'approvisionnement total)

Sucre	108	Blé	93
Légumes	106	Viande de bœuf	93
Viande de porc	101	Œufs	90
Seigle	101	Fruits et noix	90
Pommes de terre	100	Céréales secondaires	78
Beurre	99	Huiles et graisses	40
Fromage	99	(à l'exclusion du beurre)	

Donc, pour toute une série de produits agricoles importants la production couvre déjà la consommation au moment où la politique agricole commune est conçue et élaborée.

ÉVOLUTION DU DEGRÉ D'AUTO-APPROVISIONNEMENT DE LA C.E.E. EN PRODUITS AGRICOLES IMPORTANTS

(en %)

	Blé	Sucre	Produits laitiers	Céréales secondaires	Viande de bœuf
Avant la guerre		76		79	96
1950/51 - 1952/53	77	90		82	96
1955/56 - 1957/58	89	98	101	82	93
1958/59	93	108		78	93
Perspectives 1965 (1)	99	110	108	88	(93)

(1) En supposant un développement économique moyen (II) et une récolte normale et dans l'hypothèse que les politiques agricoles nationales restent inchangées.

Prévisions jusqu'en 1965

Un groupe de huit experts indépendants des pays de la Communauté a tenté de déterminer quelle serait l'évolution de la production et de la consommation en denrées alimentaires si l'on continuait à appliquer les politiques agricoles nationales pratiquées jusqu'ici et notamment en ce qui concerne les prix (hypothèse des prix réels constants).

En confiant cette étude à des experts, la Commission a suivi les propositions de Stresa et les suggestions particulières de l'Assemblée parlementaire.

Le rapport des experts est actuellement achevé et en cours de publication. On peut résumer comme suit ses principales conclusions :

L'accroissement de la production ayant été supérieur à celui de la consommation, le degré d'auto-provisionnement dans les pays de la C.E.E. (pourcentage de la production par rapport à l'approvisionnement total) n'a cessé d'augmenter pour certains produits agricoles importants. Il n'a baissé que pour la viande de bœuf; en ce qui concerne les céréales secondaires, on peut également observer au cours des années 50 une légère baisse du

Les tendances de la production et de la consommation, telles qu'elles se sont manifestées au cours des dernières années sous l'influence des politiques nationales, persisteront, c'est-à-dire que le degré d'auto-provisionnement continuera de s'élever et que les importations nettes continueront de baisser. Cependant, aucune indication quant à l'évolution des importations brutes et des exportations brutes ne peut être tirée de cette étude.

ACCROISSEMENT POSSIBLE DE LA CONSOMMATION TOTALE ET DE LA PRODUCTION POUR CERTAINS PRODUITS AGRICOLES,
DANS LA C.E.E. EN NEUF ANS (1956 à 1965) (%) DANS LE CADRE DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ACTUELLES

	Consommation totale dans l'hypothèse d'un développement économique			Production	Surfaces cultivées ou nombre de vaches laitières	Rendement à l'hectare ou production laitière par vache
	Faible	Fort	Moyen			
Blé	+ 3 ⁽¹⁾	+ 2 ⁽¹⁾	+ 1 ⁽¹⁾	+18 ⁽³⁾	— 3	+18
Céréales secondaires et pommes de terre (Viande de porc, œufs et volaille, en u.c.)	+13 ⁽²⁾ (+23)	+18 ⁽²⁾ (+27)	+22 ⁽²⁾ (+31)	+21 ⁽³⁾	— 3	+18
Sucre	+22	+24	+27	+40	+12	+25 ⁽⁴⁾
Produits laitiers	+15	+17	+20	+26	+14	+11
Viande de bœuf	+24	+28	+32	+27	+14	

(1) Uniquement consommation destinée à l'alimentation humaine.

(2) Consommation de céréales secondaires et de pommes de terre destinées à l'alimentation humaine directe, à la transformation industrielle et à l'alimentation des porcins, de la volaille et des bovins, compte tenu de l'accroissement de la consommation de produits de transformation et

de la plus grande efficacité des méthodes d'alimentation, sauf alimentation des chevaux.

(3) Production nette, après déduction des semences, des pertes et des aliments destinés aux chevaux.

(4) Compte tenu d'une augmentation des rendements de la culture des betteraves à sucre et d'un accroissement de la teneur en sucre.

On peut estimer que, si les divers pays continuaient à appliquer leur politique agricole actuelle et notamment si les prix (réels) ne se modifiaient pas, la production et la consommation dans la C.E.E. évolueraient de la manière suivante dans les différents secteurs.

Blé

Il faut noter en particulier qu'il existe une tendance au déséquilibre, bien que l'on ait admis dans cette évaluation une légère diminution des surfaces cultivées dans la C.E.E.

Au cours des dernières années les quantités de blé consacrées à l'alimentation des animaux ont fortement augmenté, mais il s'agit surtout en l'occurrence d'un problème de prix des qualités de blé destinées à l'alimentation animale.

En 1965 — dans l'hypothèse d'une récolte normale — la production couvrira la consommation en quantité, mais non en qualité, d'où nécessité de recourir à des importations brutes.

Sucre

L'augmentation des rendements à l'hectare et de la teneur en sucre (+ 25 %) suffirait à couvrir l'accroissement de la consommation de sucre dans l'hypothèse d'un développement économique moyen.

Toute extension des surfaces cultivées en betteraves à sucre donne lieu — dans le cas d'une récolte normale — à un excédent d'exportation.

Céréales secondaires et pommes de terre

En essayant de déterminer l'évolution probable du secteur des céréales secondaires, on a tenu compte

d'une part :

- de la consommation destinée à l'alimentation humaine directe
- de la consommation industrielle,
- de la consommation de céréales secondaires destinées à l'alimentation des porcs, de la volaille et des bovins : bien que l'augmentation de la consommation de viande de porc, d'œufs et de volaille se situe entre 23 et 31 %, la consommation totale de céréales secondaires n'augmente que de 13 à 18 % car
- la consommation directe diminue,
- il faut moins de céréales secondaires pour fabriquer les mêmes quantités de produits de transformation (efficacité des méthodes d'alimentation);

d'autre part :

- de la production de céréales secondaires et de pommes de terre, déduction faite des semences, des pertes et des aliments destinés aux chevaux, en ajoutant les déchets de l'alimentation des animaux.

Dans l'hypothèse d'un développement économique marqué (forte demande de produits de transformation), le secteur des céréales

secondaires pourrait rester en équilibre. Les importations nettes continueraient à se situer aux environs de 6 000 000 de tonnes. En revanche, si la conjoncture était moins favorable, les importations nettes baisseraient probablement.

Viande de bœuf

Le fort accroissement de la consommation (viande maigre) sur lequel on peut compter dans l'hypothèse d'un développement moyen

ou marqué de l'économie (+ 28 à 32 %) offre à l'agriculture des chances sérieuses. Il s'agit d'un secteur où les forces productives de notre agriculture peuvent largement se déployer. Eu égard aux relations économiques étroites qui existent entre la production du lait et celle de la viande de bœuf, il est important d'appliquer des méthodes modernes de production qui permettent d'accroître la production de viande sans augmenter sensiblement les effectifs de vaches laitières et la production laitière.

Echanges entre la C.E.E. et les pays d'Europe orientale au cours du 1er semestre 1960

Le montant total de nos échanges avec l'Europe orientale, c'est-à-dire importations plus exportations, passe de \$ 688,0 millions pour le 1^{er} semestre 1959 à \$ 922,3 millions pour le 1^{er} semestre 1960.

L'augmentation enregistrée est de 34,1 % alors que l'augmentation du commerce extérieur total de la C.E.E. pour les mêmes périodes est de 26,0 %. Aussi les échanges avec l'Est qui représentaient au 1^{er} trimestre 1959 2,9 % du commerce extérieur de la C.E.E. arrivent à 3,1 % au 1^{er} semestre 1960.

Il convient cependant d'observer que les exportations de la C.E.E. vers l'Europe orientale progressent plus vite que les importations en provenance de ces pays, au point que la balance commerciale C.E.E.-Pays de l'Est, qui pour le 1^{er} semestre 1959 accusait pour la C.E.E. un déficit de \$ 91,2 millions, donne maintenant à la C.E.E. un *boni* de \$ 12,1 millions. Les exportations vers l'Est européen progressent en effet de 56,8 % alors que les importations ne progressent que de 16,8 % seulement.

Examinées globalement, les importations venues de l'Est dans la C.E.E. enregistrent une augmentation, les importations venues de Pologne et d'U.R.S.S. progressent le plus faiblement et d'une manière non uniforme. Ainsi la Pologne diminue ses ventes à l'Allemagne, à l'U.E.B.L. et aux Pays-Bas, alors que l'U.R.S.S. connaît un recul en U.E.B.L., France et Pays-Bas.

Il semble que la cause première du fléchissement des ventes soviétiques soit due à une chute sensible des importations de produits agricoles.

En Italie — seul pays des Six à avoir enregistré au cours de ce premier semestre 1960 une très substantielle augmentation des importations venues de l'Est (+ 84 %) — la progression des importations soviétiques repose surtout sur un gonflement des produits pétroliers et des matières premières.

Le recul enregistré dans certains pays de la C.E.E. des importations venues de l'Est mérite toute attention, car cette situation peut influencer le rythme des exportations et reposer avec acuité le problème des crédits.

La progression de 168,8 millions des exportations de la C.E.E. vers l'Est repose sur une augmentation des ventes à tous les pays de l'Est, Bulgarie exceptée, et provient en tout premier lieu du gonflement des ventes à l'U.R.S.S. qui accusent une avance de \$ 108,8 millions ou de 127,4 %. Les achats soviétiques consistent comme précédemment essentiellement en biens d'équipements et produits sidérurgiques.

EXPORTATIONS DE LA C.E.E. VERS L'EUROPE ORIENTALE AU COURS DES SIX PREMIERS MOIS

(en millions de dollars)

	Allemagne (R.F.)		U.E.B.L.		France		Italie		Pays-Bas		C.E.E.	
	1959	1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960
Albanie	—	0,1	—	—	—	0,1	0,7	1,5	—	—	0,7	1,6
Allemagne Mark Est	—	—	4,0	6,2	4,7	5,4	2,0	3,3	5,2	7,6	15,9	22,5
Bulgarie	17,5	15,2	2,5	4,0	4,5	5,1	7,0	5,6	2,5	0,7	34,0	30,6
Hongrie	15,2	24,6	3,8	7,4	6,3	9,2	5,7	11,8	1,9	2,8	32,9	55,8
Pologne	32,4	33,3	7,0	9,2	6,7	9,5	6,6	11,0	8,4	6,3	61,1	69,3
Roumanie	8,0	12,1	1,7	2,6	5,5	13,8	4,0	4,5	1,1	1,8	20,3	34,8
Tchécoslovaquie	27,3	27,4	5,7	11,6	7,3	7,4	4,3	8,1	3,5	3,9	48,1	58,4
U.R.S.S.	21,4	76,7	3,9	8,2	35,7	61,9	17,7	43,7	6,7	3,7	85,4	194,2
Total	121,8	189,4	28,6	49,2	70,7	112,3	48,0	89,5	29,3	26,8	298,4	467,2

IMPORTATIONS DANS LA C.E.E. VENUES D'EUROPE ORIENTALE AU COURS DES SIX PREMIERS MOIS

(en millions de dollars)

	Allemagne		U.E.B.L.		France		Italie		Pays-Bas		C.E.E.	
	1959	1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960
Albanie	—	—	—	—	—	—	0,3	0,2	—	—	0,3	0,2
Allemagne Mark Est	—	—	5,7	7,4	4,4	3,6	3,1	5,7	6,0	9,1	19,2	25,8
Bulgarie	5,4	9,5	0,7	1,5	1,4	2,5	4,2	8,4	0,8	0,8	12,5	22,7
Hongrie	19,5	20,2	2,1	2,6	3,1	3,7	6,9	11,2	1,6	1,7	33,2	39,4
Pologne	39,9	32,2	3,9	4,6	6,6	7,1	10,5	19,1	4,0	3,6	64,9	66,6
Roumanie	11,5	19,0	1,4	2,0	7,4	7,5	5,8	15,7	0,7	1,1	26,8	45,3
Tchécoslovaquie	24,5	31,1	5,2	6,5	7,1	5,5	7,3	10,1	7,7	8,7	51,8	61,9
U.R.S.S.	46,6	58,9	12,9	10,7	57,1	43,2	33,3	61,1	31,0	19,3	180,9	193,2
Total	147,4	170,9	31,9	35,3	87,1	73,1	71,4	131,5	51,8	44,3	389,6	455,1

Télégramme

 COMMERCE EXTERIEUR DE LA C.E.E. AU 3^{ème} TRIMESTRE 1960

Echanges intra-communautaires

Les échanges intra-communautaires au cours du 3^{ème} trimestre 1960 se sont élevés à 2 502 millions de dollars (sur la base des importations), en hausse de 25 % par rapport au 3^{ème} trimestre 1959 et inchangés par rapport au 2^{ème} trimestre 1960. Compte tenu de l'influence saisonnière, ces chiffres confirment un certain ralentissement, amorcé dès le 2^{ème} trimestre 1960, et qui succède à 12 mois d'expansion exceptionnelle.

On notera cependant que la part des échanges intra-communautaires dans la totalité du commerce extérieur des pays de la C.E.E. n'a cessé de s'accroître pour atteindre 35 % au cours du dernier trimestre, contre 32,8 % en 1959 et 30 % en 1958.

Commerce de la C.E.E. avec le reste du monde

Les importations de la C.E.E. en provenance du reste du monde se sont élevées à 4 658 millions de dollars, en hausse de 21 % par rapport au 3^{ème} trimestre 1959 et en baisse de 3 % par rapport au 2^{ème} trimestre 1960. Cette baisse saisonnière est moins élevée que les années précédentes et pourrait donc masquer une légère reprise de ces importations (à forte proportion de matières premières). Cette reprise est observable d'ailleurs dans tous les pays de la C.E.E. sauf l'Allemagne.

Les exportations de la C.E.E. vers le reste du monde, avec un montant de 4 583 millions de dollars, sont en hausse de 9 % sur le 3^{ème} trimestre 1959, et en baisse de 4 % sur le 2^{ème} trimestre 1960. Cette baisse dépasse la baisse saisonnière des années précédentes et reflète également le rétrécissement du marché mondial, et notamment du marché des Etats-Unis.

 TABLEAU DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE LA C.E.E. AU 3^{ème} TRIMESTRE 1960

(en millions de dollars)

	C.E.E.	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.
Importations : intra-C.E.E.	2 502	753	432	336	511	470
extra-C.E.E.	4 658	1 701	1 030	828	602	496
Exportations : intra-C.E.E.	2 482	822	477	279	452	453
extra-C.E.E.	4 583	1 923	1 066	639	546	409

Ce « Courrier » est rédigé à l'intention des représentants diplomatiques à l'étranger des pays de la Communauté européenne. Provisoirement, ces informations ne paraissent qu'en une seule langue de la Communauté. Edité et diffusé par le porte-parole de la Commission. (Bruxelles).